



Construire un dispositif judiciaire innovant de traitement de la toxicomanie

Entre 2017 et 2019, l'École nationale de la magistrature (ENM) a développé et conçu un parcours de formation dédié aux prises en charge judiciaires innovantes des délinquants souffrant de problématiques addictives. Pour mener à bien ce travail, l'ENM s'est basée sur ces constats :

Les substances psychoactives, licites ou illicites, occupent une place centrale dans la délinquance en France et conduisent les professionnels de la justice à s'interroger sur les modes efficaces de prise en charge. Pour preuve, les affaires en lien avec les stupéfiants (usage, trafic, conduite de véhicule après usage) représentent 10% des procédures avec auteur identifié traitées par les parquets et la délinquance de droit commun apparaît comme très fortement corrélée à la consommation de substances psychoactives, en particulier l'alcool.

Par ailleurs, le constat est dressé que pour les délinquants à répétition multiples, ancrés dans l'addiction, l'incarcération ne peut être qu'une solution à court terme, celle-ci pouvant au contraire se révéler contre-productive à long terme.

Aussi, les modèles anglo-saxons de justice résolutive de problèmes (États-Unis, Canada, Nouvelle-Zélande, etc...), fondées sur la collaboration santé-justice et un positionnement judiciaire d'accompagnement vers la sortie de l'addiction et de la délinquance (approche motivationnelle), apportent des réponses innovantes. Celles-ci ont donné lieu à de multiples travaux de recherche qui ont validé leur meilleure efficacité par rapport aux réponses répressives traditionnelles. Aujourd'hui, des dispositifs judiciaires innovants se sont développés sur le territoire français et montrent que d'autres méthodes de travail existent et favorisent la sortie de la délinquance.

Original et innovant, tant dans sa forme que dans ses contenus, ce parcours répond au constat commun de l'ENM et de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) que seule l'articulation de la prise en charge judiciaire avec celle des soins et celle de la réinsertion permet d'effectuer un suivi efficace des délinquants souffrant d'addictions et ainsi de lutter contre la récidive.

Construit en quatre parties mêlant ressources documentaires et vidéos explicatives susceptibles d'être consultées de manière autonome, ce kit donne également accès à des outils pratiques, des trames, consultables au besoin et utilisables pour construire votre propre juridiction résolutive de problèmes pour les délinquants toxicomanes.

ANNEXES

En complément, un accès direct aux enregistrements et aux actes des deux jours de webinaire organisés les 3 et 4 décembre 2020 par l'ENM, en partenariat avec la MILDECA, et intitulé « Retour d'expérience 2015-2020 : déploiement en France des juridictions résolutive de problèmes 'addictions' » vous y sera proposé.

REMERCIEMENTS

La mise en œuvre de ce support de formation a bénéficié du soutien financier de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et de l'expertise d'un comité scientifique composé de Jean-Philippe Vicentini, procureur de la République près le TGI de Valenciennes et de Martine Herzog-Evans professeure de droit pénal, de l'exécution des peines et de criminologie à l'université de droit et de science politique de Reims, eux-mêmes assistés de Coline Legeay, conseillère chargée de mission à la Première présidence de la cour d'appel de Versailles, de Laurence Begon, magistrate, sous-directrice par intérim de la formation continue de l'ENM, de Solène Gouverneyre, vice-présidente en charge de l'Application des peines au tribunal judiciaire de Nantes et de Léa Saintilan, consultante indépendante spécialisée sur le déploiement de la justice résolutive de problèmes.
